

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2015**

Date de convocation : 27 mai 2015

Le 3 juin 2015, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

Etaient présents : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Marie SALLÉ, Claude LEGUILLON, Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Médy COTTET, Karen TONNELIER.

Etaient absents excusés : Alain PHILIPPE, Nathalie HUBERT qui a donné pouvoir Karen TONNELIER,

Etait (ent) absent (s) :

Secrétaire de séance : Christophe GOURICHON

Arrivée de M-Claude Guillot à 18h55

36/2015

ECOLE : REGLEMENT INTERIEUR : RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative au règlement intérieur distinct du restaurant scolaire.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions au règlement du restaurant scolaire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour, 2 contre),

- Approuve le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération, relatif au restaurant scolaire.

37/2015

ECOLE : TARIFS : RESTAURANT SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative à l'application des tarifs du restaurant scolaire.

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour, 1 abstention),

- Fixe les tarifs ci-dessous :
 - Le repas, de 1 à 2 enfants : 3,33 €
 - Le repas, à partir du 3^{ème} enfant : 2,78 €
 - Le repas enseignant : 5,80 €
 - Le repas stagiaire : 3,33 €
 - Le repas : 5,50 € pour tout enfant non inscrit et présent au restaurant scolaire.

38/2015

ECOLE : REGLEMENT INTERIEUR : TAP

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative au règlement intérieur distinct des TAP.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions au règlement des TAP.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour, 2 abstentions),

- Approuve le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération, relatif aux TAP.

39/2015

ECOLE : TARIFS : TAP (Temps d'Activités Péricolaires)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative à l'application des tarifs des TAP (Temps d'Activités Péricolaires)

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (12 pour, 2 abstentions),

Quotient familial	Tarif à la séance
Inférieur à 600.00 €	0,50 €
Supérieur à 600.00 €	1,00 €

- Pour tout enfant non inscrit, la présence sera facturée 5 € la séance.

Les tarifs des TAP restent inchangés.

40/2015

ECOLE : REGLEMENT INTERIEUR : ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative au règlement intérieur distinct de l'accueil périscolaire.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines précisions au règlement de l'accueil périscolaire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour),

- Approuve le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération, relatif au restaurant scolaire.

41/2015

ECOLE : TARIFS : ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative à l'application des tarifs de l'accueil périscolaire.

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (11 pour, 2 absentions),

Quotient familial	Tarif à la ½ heure
Inférieur à 600.00 €	0,25 €
Supérieur à 600.00 €	0,50 €

- Pour tout retard, une pénalité de 2 € sera appliquée au-delà de 18h30

Les tarifs de l'accueil périscolaire restent inchangés.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 8 juin 2015

Le Maire

Michel COLAS